

STELLAVIA
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue d'Occitanie
31130 QUINT FONSEGRIVES
982 323 685 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 30 septembre à 14 heures

Les associés de la Société STELLAVIA, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 31 Avenue Marcel Dassault, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- La société AD5 CONSEIL titulaire de100 parts sociales
représentée par Monsieur David DONATELLI, gérant
- La Société ALD Conseil, titulaire de100 parts sociales
représentée par Monsieur Thomas BEZILLE, gérant
- Monsieur Benjamin BOURREL, titulaire de500 parts sociales
- La société EFFICIENCE, , titulaire de100 parts sociales
représentée par Madame Elisabeth JAUREGUI, gérante
- La société FRANCE CONSEIL, titulaire de100 parts sociales
représentée par Monsieur Vincent CAZAL, gérant
- La société LCPR CONSEIL, titulaire de100 parts sociales
représentée par Monsieur Philippe ROVIRA, gérant

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benjamin BOURREL, gérant associé.

Monsieur Thomas BEZILLE, gérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport de la gérance,*
- *Autorisation de cession de parts et agrément d'un nouvel associé,*
- *Modification corrélatrice des statuts,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- *Une copie de la convocation adressée à chaque associé,*
- *La feuille de présence,*
- *une copie de la demande d'agrément,*
- *le rapport de la gérance,*
- *Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.*

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de la société AD5 CONSEIL de céder à la société ACTIF CONSEIL TOULOUSE, SAS au capital de 1 250 000 euros dont le siège est sis 31 Avenue Marcel Dassault – 31500 TOULOUSE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 311 406 649 RCS TOULOUSE, la totalité des 100 parts sociales numérotées de 901 à 1 000 lui appartenant dans la Société, déclare autoriser cette cession et agréer expressément la société ACTIF CONSEIL TOULOUSE en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée afin de permettre à la société AD5 CONSEIL, Cédant et la société ACTIF CONSEIL TOULOUSE, Cessionnaire de signer l'acte de cession de parts, objet de l'agrément visé à la résolution précédente et à la gérance de signer le récépissé de dépôt rendant ladite cession opposable à la société.

Puis la séance reprend.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente et de la cession de parts intervenue ce jour, décide que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter de ce jour :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL - LISTE DES ASSOCIES - REPARTITION DES PARTS

Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1 000 euros).

Il est divisé en MILLE (1 000) parts sociales de UN (1) euros chacune, entièrement libérées et numérotées de 1 à 1 000.

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

-A Monsieur Benjamin BOURREL 500 parts numérotées de 1 à 500	500 parts
-A la société FRANCE CONSEIL, 100 parts numérotées de 501 à 600	100 parts
-A la société LCPR CONSEIL, 100 parts numérotées de 601 à 700	100 parts
-A la société EFFICIENCE, 100 parts numérotées de 701 à 800	100 parts
-A la société ALD CONSEIL, 100 parts numérotées de 801 à 900	100 parts
-A la société ACTIF CONSEIL TOULOUSE, 100 parts numérotées de 901 à 1 000	100 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social :	1 000 parts
---	-------------

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs et qu'elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus.

La société communique annuellement aux conseils de l'Ordre dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

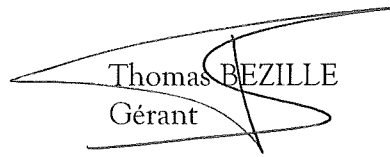
TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

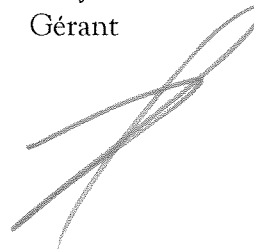
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.


Thomas BEZILLE
Gérant

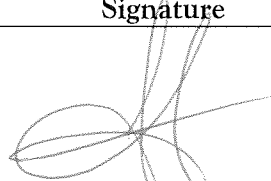
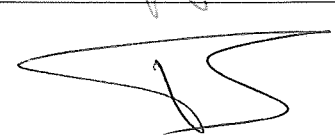
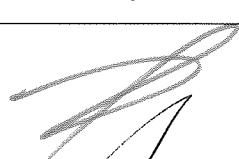
Benjamin BOURREL
Gérant



STELLAVIA
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue d'Occitanie
31130 QUINT FONSEGRIVES
982 323 685 RCS TOULOUSE

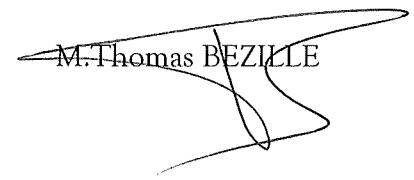
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

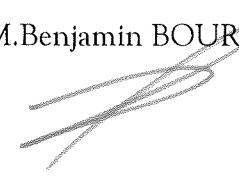
FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Nombre de parts	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	EURL AD5 CONSEIL M. David DONATELLI 3 Chemin de l'Eau Vive 31290 VALLEGUE	100	100	
2	EURL ALD Conseil M. Thomas BEZILLE 9 Rue de la Cocagne 31320 PECHBUSQUE	100	100	
3	Monsieur Benjamin BOURREL 9 Rue d'Occitanie 31130 QUINT FONSEGRIVES	500	500	
4	EURL EFFICIENCE Mme Elisabeth JAUREGUI 2 Impasse de la Plaine 31380 GARIDECH	100	100	
5	EURL France Conseil M. Vincent CAZAL 28 Rue Nicolas d'ALAYRAC 31130 BALMA	100	100	
6	EURL LCPR CONSEIL M. Philippe ROVIRA 25 Chemin d'Aussonne, 31700 BLAGNAC	100	100	
	Totaux	1 000	1 000	

Nombre d'associés : 6

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs,
arrêtée à 6 associés présents ou représentés possédant ensemble 1 000 parts.

 M. Thomas BEZILLE

 M. Benjamin BOURREL